

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 10 juin 2019, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-06-100

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

19-06-101

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019.

-adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Suzanne Dyotte, conseillère responsable des communications et des aînés, revient sur la rencontre de Concert Action Soutien Autonomie (CASA) des Laurentides de vendredi dernier. Mme Dyotte remet aux membres du conseil un ruban mauve en lien avec la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, précise que la première rencontre du comité d'investissement a eu lieu le 14 mai dernier avec la CDE. Un comité décisionnel a été formé pour les prises de décisions. Il ne reste plus qu'à signer les ententes. Ce processus devrait apporter des opportunités à la municipalité de Montcalm.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, annonce que lors de l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio des Laurentides la bibliothèque de Montcalm est passée de trois à quatre sceaux livresques. Pour récompenser ses efforts d'investissement, la bibliothèque de Montcalm se mérite un certificat Biblio Qualité pour 2019-2020.

Steven Larose, maire, souligne que la Sûreté du Québec est beaucoup plus présente sur le territoire depuis les derniers mois et que l'escouade de moto sera présente à Montcalm entre 7 et 8 jours au courant du prochain mois pour assurer la sécurité sur le territoire.

En ce qui a trait à la vente pour non-paiement de taxes qui a eu lieu le 6 juin dernier, la municipalité de Montcalm se voit devenir propriétaire des terrains qui n'ont pas trouvé preneurs.

Pour terminer, la nouvelle ligne d'Hydro-Québec est maintenant terminée et en service. Suite aux travaux, Hydro-Québec doit remettre en ordre les chemins endommagés.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

19-06-102

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de mai 2019, en vertu du règlement no 322-2017, pour la somme de 7 591.14 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

19-06-103

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 239 633.36 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques no 5383 à 5411:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - MAI		
	BELL CANADA	138.42 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL CANADA	164.51 \$	SERVICES CELLULAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	385.70 \$	ÉLECTRICITÉ GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	863.79 \$	ÉLECTRICITÉ BUREAU
	HYDRO-QUÉBEC	1 309.38 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	417.12 \$	ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO
	HYDRO-QUÉBEC	222.91 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	476.33 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	589.63 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 417.80 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 409.61 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 344.38 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	13 031.30 \$	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL PAYÉ EN MAI	27 770.88 \$	
5382	COMBIPLEX DESIGN INC.	5 650.00 \$	DÉPÔT GÉNÉRATRICE POUR L'HÔTEL DE VILLE

A PAYER POUR LE MOIS DE JUIN			
5383	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC. H ² LAB	193.25 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
5384	GUY LA IN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
5385	LIBRAIRIE CARPEDIEM	94.35 \$	ACHAT DE LIVRES
5386	MATÉRIEL MCLAUGHLIN	368.53 \$	DIVERS MATÉRIEL HÔTEL-DE-VILLE ET VOIRIE
5387	GROUPE YVES GAGNON	7.34 \$	MATÉRIEL VOIRIE
5388	OUTILS TREMBLANT INC.	50.55 \$	LOCATION MÉLANGEUR BÉTON GÉNÉRATRICE
5389	CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	94.29 \$	FOURNITURES DE BUREAU

5390	DIRECT MÉDIAS PLUS INC.	241.44 \$	MISE À JOUR SUITE AU TRANSFERT DU SERVEUR
5391	SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.	180.53 \$	ENSEIGNE POUR UN CITOYEN
5392	SONIA LARRIVIÈRE	170.00 \$	FORMATION RCR ET PREMIERS SOINS
5393	PFD AVOCATS	931.30 \$	SERVICES JURIDIQUES
5394	CHARPENTES DE BOIS MATHIEU BRODEUR	9 514.18 \$	ENSEIGNES DE LA MUNICIPALITÉ
5395	RIMRO	25 030.00 \$	QUOTE-PART 2019 2E VERS.
5396	RINOL	26 219.12 \$	QUOTE-PART 2019 3E VERS.
5397	MILLER PROPANE	1 249.29 \$	INSTALLATION DE LA GÉNÉRATRICE
5398	PAYSAGISTES NORTHLAND INC.	7 358.40 \$	PROJET TERRAIN PÉTANQUE + ARBRES
5399	PAYSAGEMENT MULTI CONCEPTS	5 173.88 \$	BALAYAGE ET NETTOYAGE DES RUES
5400	MRC DES LAURENTIDES	1 230.39 \$	BACS NOIRS ET VERTS POUR INVENTAIRE
5401	MRC DES LAURENTIDES	45 127.00 \$	QUOTE-PART 2019 2E VERS.
5402	LES SERRES D'ARUNDEL	53.99 \$	PAILLIS ET TERREAU
5403	BRIAN JAMES	975.00 \$	RÉPARATION D'URGENCE - INONDATIONS
5404	DMO EXCAVATION	1 345.22 \$	ENTRETIEN CHEMINS LAC-EARL ET JACK RABBIT
5405	GILBERT MILLER & FILS LTÉE	5 873.14 \$	NIVELELAGE ENSEMBLE DES CHEMINS
5406	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	950.03 \$	INTÉRÊTS FINANCEMENT AUTOPOMPE
5407	MUNICIPALITÉ CANTON D'ARUNDEL	17 926.17 \$	PREMIERS RÉPONDANTS 4E VERS. 2018, 1ER & 2E 2019
5408	ANNIE LAROCQUE	60.52 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5409	HUGUETTE DROUIN	98.10 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5410	MICHAEL DOYLE	162.98 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5411	COMBIPLX DESIGN INC.	5 065.67 \$	ACHAT GÉNÉRATRICE POUR L'HÔTEL DE VILLE
	MINISTRE DES FINANCES	54 382.00 \$	SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 1ER VERS.
	VISA DESJARDINS		
	ULINE	1 152.31 \$	SACS À SABLE
	POSTES CANADA	206.96 \$	TIMBRES ENVOIS RÉNOVATION CADASTRALE
	PUROLATOR	10.94 \$	ENVOIS PAR MESSAGER
	BUREAU EN GROS	215.61 \$	FOURNITURES DE BUREAU
		1 585.82 \$	
	TOTAL À PAYER POUR JUIN	211 862.48 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2019

19-06-104

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mai 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.4 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

19-06-105

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018 et ce tel que prescrit à l'article 176.2.2 du code municipal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que le rapport soit diffusé sur le territoire de la municipalité via le bulletin municipal.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL

19-06-106

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les normes du travail* a récemment fait l'objet d'une importante révision afin de favoriser la conciliation famille-travail-études et adapter la loi aux nouvelles réalités du marché du travail;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite être attractive pour le personnel et offrir des conditions de travail concurrentielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité :

- d'adopter la politique de travail des employés municipaux;
- d'établir que l'horaire de travail stipulé dans ladite politique sera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.6 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

19-06-107

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a octroyé une aide financière à la Municipalité de Montcalm pour l'élaboration d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm désire mandater un chargé de projet pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- de mandater: GD service-conseil au montant forfaitaire de 11 143,82 \$ avant taxes, pour l'élaboration de notre politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;
- d'autoriser Monsieur Michael Doyle, directeur général, à signer au nom de la municipalité de Montcalm, tous les documents relatifs à l'octroi du mandat.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

6.7 ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

19-06-108

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montcalm désire renforcer son programme d'opération en cas de mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT qu'en situation d'urgence, l'aide de la Société canadienne de la Croix-Rouge devient essentielle dans l'organisation des prestations offertes aux sinistrés ;

CONSIDÉRANT qu'une entente de trois ans avec la Société canadienne de la Croix-Rouge est possible afin de mettre à la disposition de la municipalité les ressources matérielles (lits pliants, couvertures, oreillers, trousse d'hygiène d'urgence) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de :

- désigner Monsieur le Conseiller Richard Pépin à titre de responsable de la sécurité publique afin d'assurer le suivi opérationnel de l'entente ;
- désigner le directeur général ou la directrice générale adjointe et le Maire afin de signer l'entente service aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, telle que soumise le 5 mai et d'en respecter les modalités.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 298-2-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 298-2013 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Tees, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 298-2-2019 modifiant le règlement numéro 298-2013 relatif au stationnement et à la circulation.

Monsieur le conseiller Richard Tees dépose et présente le projet de règlement numéro 298-2-2019 relatif au stationnement et à la circulation.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE AU 44, RUE THERIEN, LOT 5 865 870

19-06-109

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une nouvelle construction est déposée pour le 44 rue Thérien, lot 5 865 870 ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement ladite nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de nouvelle construction au 44 rue Thérien, lot 5 865 870.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 OPPOSITION À LA DÉCISION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS CONCERNANT LA MODIFICATION DES MODALITÉS DE CHASSE EN VIGUEUR

19-06-110

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté la résolution no

2019.05.7811 eu égard à son opposition à la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la modification des modalités de chasse en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Montcalm s'oppose fermement à la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et demande à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de suspendre la décision de son ministère quant à rendre les modalités de chasse telles que décrites dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- que le conseil de la municipalité de Montcalm appuie la résolution no 2019.05-7811 de la MRC des Laurentides eu égard à son opposition à la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la modification des modalités de chasse en vigueur;
- que le conseil de la municipalité de Montcalm demande au MFFP de proposer un plan d'intervention plus adapté;
- que le conseil de la municipalité de Montcalm exige du MFFP ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique des mesures sécuritaires plus accrues et en fonction de l'affluence prévisible.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

19-06-111

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de mai 2019 pour la somme de 4 364.09 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 FAUCHAGE EN BORDURE DES VOIES DE CIRCULATION

19-06-112

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu que le conseil autorise le fauchage en bordure des voies de circulation sur une distance totale approximative de 59.12 km, par Déneigement Daniel Houle et d'autoriser les dépenses reliées à ces travaux au montant de 2 010.08 \$ avant taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.3 DÉLÉGATION DE POUVOIR D'INSPECTION EN URBANISME ET EN VOIRIE À MONSIEUR STANNY HUARD

19-06-113

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Montcalm désire obtenir une ressource supplémentaire pour apporter un support au service d'inspection en urbanisme et en voirie;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stanny Huard a les connaissances et habiletés pour effectuer ce travail;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stanny Huard est d'accord et disposé à remplacer la responsable de l'urbanisme et de la voirie, lorsque celle-ci est dans l'impossibilité d'effectuer les inspections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de déléguer, au besoin, le pouvoir d'inspection en urbanisme et en voirie à Monsieur Stanny Huard pour apporter un support à la responsable de l'urbanisme et de la voirie dans l'exécution de ses fonctions.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROJET D'ENTENTE POUR LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

19-06-114

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm souhaite favoriser le développement économique sur son territoire et soutenir l'entrepreneuriat de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la CDE est un organisme à but non lucratif dont la mission est de favoriser le développement économique de son territoire et de prendre toutes les mesures afin de soutenir l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm, par résolution de son conseil municipal, le 9 avril 2018, s'est dotée d'un Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (ci-après désigné par le « Fonds »), en a confié la gestion à la CDE, organisme délégataire, et a nommé un comité d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE la création de ce Fonds répond à la priorité no 2 de la planification stratégique durable pour la diversification de l'économie et de l'emploi dans la MRC des Laurentides 2016-2020 qui mentionne qu'il est essentiel de créer un fonds de développement économique se dotant ainsi d'un outil économique d'investissement autonome qui permettra de soutenir le développement local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité :

- de conclure l'entente avec la CDE pour le soutien à l'entrepreneuriat;
- de verser dans le Fonds une somme de 40 000 \$;
- d'autoriser, Monsieur Steven Larose, maire et Michael Doyle, le directeur général, à signer ladite entente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9.2 NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

19-06-115

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées a fusionné avec la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Hébert n'est pas membre du nouveau conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de nommer un nouveau membre représentant la Caisse Desjardins sur le comité d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant propose M.

Michel Charron à ce titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal constitue un comité d'investissement composé des représentants suivants :

- Le directeur général de la corporation de développement économique de la MRC des Laurentides;
- Le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm;

- Le Conseiller responsable du développement économique de la Municipalité de Montcalm;
- Monsieur John Craig, en tant que représentant du milieu des affaires de la Municipalité de Montcalm;
- Monsieur Michel Charron, en tant que représentant de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 FAMILI-FÊTE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE

19-06-116

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu de déposer une demande de subvention à Madame Agnès Grondin, députée d'Argenteuil, pour la Famili-Fête 2019, dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 FAMILI-FÊTE - DÉSIGNATION DE LA PERSONNE-RESSOURCE POUR LA DEMANDE DE LICENCE DE TIRAGE - ACTIVITÉ DE MOITIÉ-MOITIÉ

19-06-117

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que monsieur Michael Doyle, directeur général, soit désigné comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage - Activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE-INSTALLATIONS DE LOISIRS

19-06-118

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue le 14 mai 2018 avec la Ville de Mont-Tremblant ayant pour objet l'utilisation, par les résidents de la Municipalité de Montcalm, de bâtiments, infrastructures et aménagements de loisirs ciblés et situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, aux mêmes tarifs que pour les résidents de ladite ville;

CONSIDÉRANT QUE cette entente constituait un projet pilote d'une durée de 15 mois qui devait prendre fin le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm souhaite prolonger la durée de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a signifié son intérêt pour prolonger ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la modification de l'entente ci-dessus mentionnée afin de prolonger la durée du projet pilote qui en faisait l'objet jusqu'au 31 décembre 2019 pour un montant de 3 484.45 \$ avant taxes, toutes autres dispositions prévues à cette entente qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution demeurant inchangées;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document afférent.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 332-2019 RELATIF AU BRÛLAGE

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Tees, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 332-2019 relatif au brûlage.

Monsieur le conseiller Richard Tees dépose et présente le projet de règlement numéro 332-2019 relatif au brûlage.

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 10 juin 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

19-06-119

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général

et secrétaire-trésorier